

SYNODE DU 9 DECEMBRE 2010

A. VALIDATION D'ELECTIONS COMPLEMENTAIRES

Le Synode a validé les élections ci-après :

a) Nouveaux députés et suppléants :

- M. Yves Bourquin, député ministre, paroisse du Joran

b) Elections complémentaires :

Bureau du Synode :

- Mme Esther Berger, membre ministre

Conseil synodal :

- M. Laurent Vuarraz, membre laïc

B. RAPPORTS DE LA COMMISSION DE CONSECRATION

Mme Marianne Chappuis a obtenu la consécration pastorale

C. RAPPORTS ET RESOLUTIONS

a) Budget 2011

Le Synode adopte le budget 2011

RESOLUTION 161-A

Le Synode charge le Conseil synodal d'organiser une journée synodale avant Pâques 2011 consacrée à la recherche de solutions suite à la baisse de la contribution ecclésiastique

b) Rapport du Conseil synodal concernant la dissolution de la paroisse de langue allemande

RESOLUTION 161-B

Le Synode demande, en deuxième lecture, la modification suivante de la Constitution :

Texte actuel :

Art. 44

La paroisse de langue allemande est soumise au même statut que les autres paroisses, sous réserve des dispositions spéciales imposées par sa situation particulière.

Texte proposé :

Art. 44 - supprimé

c) Rapport du Conseil synodal concernant la fusion des trois paroisses du Val-de-Ruz

RESOLUTION 161-C

Le Synode avalise la fusion des paroisses du Val-de-Ruz et donc la modification de l'annexe 1.1 (postes paroissiaux) du Règlement général de la manière suivante :
(en supprimant les paroisses Val-de-Ruz Ouest, Val-de-Ruz Nord La Cascade et Est du Val-de-Ruz et en ajoutant la paroisse du Val-de-Ruz).

Paroisses	Postes	Limites
1. Paroisse réformée de Neuchâtel	4.75	Commune de Neuchâtel (avec les habitations de Pré-Louiset, Pré-aux-Planes, Combe-Conrard, Chaumont-Signal, Métairie d'Hauterive, Trois-Cheminées et Chaumont de Bosset situées dans les communes de Fenin-Villars-Saules et Savagnier détachées de la paroisse du Val-de-Ruz) dont 0.15 poste pour les paroissiens de langue allemande
2. Paroisse de l'Entre-deux-Lacs	4	Communes de Saint-Blaise, Hauterive, La Tène (Marin-Epagnier, Thielle-Wavre), Cornaux, Cressier, Le Landeron, Enges, Lignièrès
3. Paroisse de La Côte	1.75	Peseux, Corcelles-Cormondrèche
4. Paroisse La BARC	2.25	Communes de Colombier, Bôle, Auvernier, Rochefort (sans le Cernil rattaché à la paroisse des Hautes Joux), Brot-Dessous (y compris Champ-du-Moulin-Dessous détaché de la paroisse du Joran)
5. Paroisse du Joran	3.75	Communes de Boudry (sans Champ-du-Moulin-Dessous qui est rattaché à la paroisse de La BARC), Saint-Aubin-Sauges, Gorgier, Vaumarcus, Montalchez, Fresens, Bevaix, Cortaillod
6. Paroisse réformée du Val-de-Travers	3.25	Communes de Val-de-Travers (avec le territoire vaudois de la Nouvelle Censièrè ; diminué de Combe-Varin, des Emposieux, de Combe-Pellaton et de la ferme des Pomeys qui sont rattachées à la paroisse des Hautes Joux), Les Verrières, La Côte-aux-Fées
7. Paroisse du Val-de-Ruz	4.00	Communes de Cernier, Chézard-Saint-Martin, Fontainemelon, Les Hauts-Geneveys sans le Mont Dar (attaché à la paroisse La Chaux-de-Fonds), Dombresson, Villiers, Le Pâquier, Savagnier (sans les habitations de Chaumont-Signal, Métairie d'Hauterive, Trois-Cheminées et Chaumont de Bosset rattachées à la paroisse réformée de Neuchâtel), Fenin-Vilars-Saules (sans les habitations de Pré-Louiset, Pré-aux-Planes, Combe-Conrard et Chaumont-Signal rattachées à la paroisse réformée de Neuchâtel), Engollon, Fontaines (sans la ferme sise aux Convers attribuée à la paroisse La Chaux-de-Fonds), Valangin, Boudevilliers, Coffrane, Les Geneveys-sur-Coffrane, Montmollin
8. Paroisse des Hautes Joux	3.25	Communes Le Locle, Les Brenets, La Chaux-du-Milieu, Le Cerneux-Péquignot, La Brévine, Les Ponts-de-Martel, Brot-Plamboz (Avec Le Cernil sis sur Rochefort, Combe-Varin sise sur Noiraigue et Travers, Les Pomeys sis sur Noiraigue, Les Emposieux et Combe-Pellaton sis sur Travers)
9. Paroisse La Chaux-de-Fonds	5.75	Communes de La Chaux-de-Fonds (avec La Ferme Des Convers Sise Sur Fontaines), Les Planchettes, La Sagne (Avec Le Mont-Dar qui est détaché de la Paroisse du Val-de-Ruz) dont 0.10 poste pour les paroissiens de langue allemande
10. Marge de manœuvre	0.25	

d) Rapport du Conseil synodal concernant les liens entre l'EREN et la faculté de théologie

RESOLUTION 161-D

Sous réserve de la modification de l'art. 72 de la Constitution par l'Assemblée générale de l'Eglise, le Synode charge le Conseil synodal de mettre en œuvre les dispositions visant à permettre à l'EREN de s'exprimer sur :

- le profil de tout poste de professeur de la Faculté de théologie, dans le cadre de la Commission des études et sur
- les candidatures par une participation à la Commission de nomination de l'Université.

RESOLUTION 161-E

Le Synode demande à l'Assemblée générale, en première lecture, le changement suivant de la Constitution, visant à renoncer à l'agrément du Synode dans la procédure de nomination des professeurs de la Faculté de théologie.

RESOLUTION 161-F

Le Synode demande au Conseil synodal d'être informé sur les changements et décisions significatifs concernant la Faculté de théologie et ayant un impact sur la vie de l'Eglise.

e) Rapport du Conseil synodal concernant la motion du Synode de juin 2010 sur le recensement et la consolidation de l'ensemble des ressources de l'EREN

RESOLUTION 161-G

« Le Synode demande au Conseil synodal :

- d'effectuer le recensement des ressources actuellement disponibles dans les paroisses
- de présenter au Synode une vue synoptique de la réalité financière de l'ensemble de l'EREN lors de sa session de décembre 2012. Pour ce travail, le Synode approuve une dépense supplémentaire de Fr. 30'000.- maximum qui s'ajoute aux budgets 2011 et 2012.
- suite à la présentation de la vue synoptique de la réalité financière de l'EREN, le Synode demande au Conseil synodal de lui faire, lors de la prochaine planification financière, des propositions quant à la gestion et à l'usage de l'ensemble des ressources disponibles."